

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 8 août 2011 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :

Sont présents : Messieurs Serge Grégoire, Jacques Geoffrion, Sylvain Charron, ainsi que Mesdames Monique Monette-Laroche et Luce Lépine, conseillères, formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Ducharme, maire.

Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.

À 20h12, le maire déclare la séance ouverte.

Absent: Monsieur André Lavallée, conseiller.

No 3715-08-11
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot du maire et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 11 et 21 juillet 2011

5. Finances, Administration et Greffe

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Demande d'aide financière – Club Optimiste de Ste- Anne-des-Lacs
- 5.4 Représentants nommés substitués - comités

6. Travaux publics

- 6.1 Appel d'offres – sable chemins d'hiver 2011-2012
- 6.2 Demande de soumissions – déneigement des stationnements municipaux et parc Parent
- 6.3 Subvention – réfection chemin des Montagnes
- 6.4 Municipalisation du chemin des Pâquerettes
- 6.5 Avis de motion – règlement d'emprunt chemin des Oeillets

7. Loisirs, Culture et Vie communautaire

- 7.1 Location de l'église
- 7.2 Autorisation – barrage routier pour levée de fonds La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut
- 7.3 Affiche à l'église

Séance ordinaire du 8 août 2011

8. Urbanisme

- 8.1 Dérogation mineure – 13, du Muguet
- 8.2 Dérogation mineure – 191, chemin Filion REPORTÉ
- 8.3 Dérogation mineure – 3, des Coucous
- 8.4 Nomination et remplacement au sein du CCU

9. Sécurité publique et Incendie

- 9.1 Accès communications REPORTÉ
- 9.2 Acquisition de tenues de protection pour pompier
- 9.3 Abrogation embauche Evan Anderson
- 9.4 Démission de Guillaume Bélanger, lieutenant pompier
- 9.5 Contrat – raccordement groupe électrogène
- 9.6 Formation - officier
- 9.7 Acquisition de matériel pour bornes sèches
- 9.8 Appel d'offres- fourniture de service quant à la gestion de l'organisation de la Sécurité incendie et de la Sécurité civile

10. Environnement

- 10.1 Contrat – inspections régulières et visites de reconnaissance des barrages
- 10.2 Contrat – réalisation d'un diagnostic et recommandations de protection et d'aménagement de l'Île Benoit
- 10.3 Constat d'infraction -82, des Ormes – travaux dans bande riveraine
- 10.4 Demande d'appui OBV
- 10.5 1034, de l'Oasis – Cour supérieure

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mot du maire
et des conseillers

Questions
écrites d'intérêt
public

Courriel de Lucie Kirmoyan en date du 3 août 2011.

No 3716-08-11
Adoption des
procès-verbaux
des 11 et 21
juillet 2011

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'approuver les procès-verbaux des 11 et 21 juillet 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance ordinaire du 8 août 2011

No 3717-08-11
Comptes payés
et à payer

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 31 juillet 2011 pour un montant de 258 664.87\$ - chèques numéros 6103 à 6220.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2011 au montant de 267 217.72 \$ - chèques numéros 6221 à 6326.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des états
comparatifs et
états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 juillet 2011 sont déposés au Conseil.

No 3718-08-11
Autorisation de
dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2000\$ chacune.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'autoriser les dépenses suivantes :

Les Entretiens Michel Latreille enr.	3462.18\$
Amyot Gélinas comptables agréés	3303.83\$
Ghislain Laroche	2069.00\$
MRC des Pays-d'en-Haut	15 622.01\$
MRC des Pays-d'en-Haut	2182.90\$
MRC des Pays-d'en-Haut	2376.93\$
Manaction inc.	3588.64\$
Corporation Financière Mackenzie	3966.88\$
SSQ Groupe financier	2106.85\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3719-08-11
Demande d'aide
financière –
Club Optimiste de
Ste-Anne-des-Lacs

Madame Monique Monette-Laroche ne participe pas aux délibérations sur cette question, compte tenu qu'elle est directement concernée par cette dernière et s'abstient de voter.

Séance ordinaire du 8 août 2011

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder une aide financière de 3000\$ au Club Optimiste de Ste-Anne-des-Lacs;

De verser un montant de 1500\$ représentant 50% du montant de la demande;

De demander de nouveau au Club Optimiste de déposer leurs états financiers et rapport d'activités pour que lui soit versé le solde de la somme accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Club Optimiste de Ste-Anne-des-Lacs

No 3720-08-11
Représentants
nommés
substitués –
comités

Attendu que lors de la formation des comités de la municipalité, des personnes ont été nommées à titre de substitués sur différents comités.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que dorénavant les personnes nommées à titre de substitués sur les différents comités siègent sur ceux-ci comme membres d'office.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité

No 3721-08-11
Appel d'offres –
sable chemins
d'hiver
2011-2012

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

Qu'un appel d'offres soit demandé pour la fourniture de sable des chemins d'hiver pour la saison 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des travaux publics

Séance ordinaire du 8 août 2011

No 3722-08-11
Demande de
soumissions-
dénégement des
stationnements
municipaux et
parc Parent

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

Que des soumissions soient demandées pour le déneigement des stationnements municipaux de l'Hôtel de Ville, de la caserne, du 5, des Oies, de l'église sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, de l'église sur le chemin Fournel, des loisirs-bibliothèque et du parc Parent pour la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des travaux publics

No 3723-08-11
Subvention –
réfection chemin
des Montagnes

Attendu qu'une subvention du ministère des Transports du Québec a été accordée à notre municipalité pour la réfection du chemin des Montagnes.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin des Montagnes pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur ledit chemin des Montagnes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des travaux publics
Assemblée nationale
Ministre délégué aux Transports
Technicienne à la comptabilité

No 3724-08-11
Municipalisation
du chemin des
Pâquerettes

Attendu que le propriétaire du Chemin des Pâquerettes a fait une demande pour la municipalisation de son chemin;

Attendu que le directeur du Service des Travaux publics a procédé à l'inspection dudit chemin et que suite à son rapport, il répond aux normes de prise en charge des chemins privés.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 8 août 2011

De municipaliser le chemin des Pâquerettes;

De mandater Me Carole Forget, notaire, pour la préparation du contrat d'acquisition de ce chemin;

D'autoriser le directeur général ainsi que le maire à signer au nom de la municipalité ledit contrat, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service des Travaux publics
Me Carole Forget, notaire
Propriétaire du chemin

Avis de motion –
règlement
d'emprunt
271-2011 –
chemin des
Oeilletts

Avis de motion est donné par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, de la présentation à la prochaine séance du conseil du règlement numéro 271-2011 décrétant un emprunt de 134 944.10\$ pour l'exécution de travaux pour rendre conforme la section privée du chemin des Oeilletts, dans le but de le municipaliser.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

No 3725-08-11
Location de
l'église

Attendu la politique de location de salles adoptée le 13 mai 2009.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

De louer l'église pour la célébration d'un mariage à Monsieur Bobby Lemay le 3 septembre 2011 et ce, au coût de 300\$ incluant 100\$ pour les frais de ménage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

No 3726-08-11
Autorisation –
barrage routier
pour levée de
fonds La Guignolée
du Garde-manger
des Pays-d'en-Haut

Attendu que La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut demande l'autorisation de tenir un barrage routier pour la levée de fonds qui se tiendra l'hiver prochain.

Il est proposé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 8 août 2011

D'autoriser les responsables de La Guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à faire une levée de fonds sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs à l'intersection du chemin Fournel en décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire

No 3727-08-11
Affiche à
l'église

Attendu qu'il est important d'afficher les événements qui auront lieu à l'église.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à installer une affiche portant le nom de la municipalité et son logo, avec éclairage et boîte à fleurs et ce, conformément aux plan et devis de Enseignes et lettrage des Laurentides au coût de 990.78\$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et la Vie communautaire
Technicienne à la comptabilité

No 3728-08-11
Dérogation
mineure –
13, du Muguet

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 13, du Muguet;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale gauche de 5,40 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 juillet 2011, a recommandé au conseil l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Le bâtiment principal a fait l'objet d'un permis;
- Il a été construit en 1970.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

Séance ordinaire du 8 août 2011

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-00375 en autorisant le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale gauche de 5,40 mètres au lieu de 7,6 mètres, tel que requis par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 13, du Muguet et tel que montré au certificat de localisation préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, le 22 février 2011 sous le numéro 5507 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 13, du Muguet
Directeur du Service de l'Urbanisme

Dérogation
mineure –
191, Filion

REPORTÉ à la prochaine séance du conseil.

No 3729-08-11
Dérogation
mineure –
3, des
Coucous

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 3, des Coucous;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement (cage d'escalier projetée) dans sa marge latérale gauche de 4,96 mètres au lieu de 7,6 mètres et la transformation du garage en bâtiment principal dans sa marge avant de 10,66 mètres au lieu de 10,7 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125.

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 18 juillet 2011, a recommandé au conseil de refuser la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas eu d'alternative de proposer par le demandeur et son architecte, tel que demandé par les membres du CCU;
- Il n'a toujours pas été démontré qu'il y avait un préjudice sérieux pour le propriétaire;

Attendu que le président du CCU recommande l'acceptation de la présente dérogation mineure suite aux nouvelles informations reçues;

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Séance ordinaire du 8 août 2011

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2011-00375 en autorisant l'agrandissement (cage d'escalier projetée) dans sa marge latérale gauche de 4,96 mètres au lieu de 7,6 mètres et la transformation du garage en bâtiment principal dans sa marge avant de 10,66 mètres au lieu de 10,7 mètres, tel que prescrit par le règlement de zonage numéro 125, le tout se rapportant à la résidence sise au 3, des Coucous, tel que montré au certificat de localisation préparé par Pierre Paquette, arpenteur-géomètre, le 13 mai 2011 sous le numéro 13434 de ses minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Propriétaire du 3, des Coucous
Directeur du Service de l'Urbanisme

No 3730-08-11
Nomination et
remplacement
au sein du CCU

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De nommer Madame Sophie Beaulne pour terminer le terme de Monsieur Gilles Pilon, comme membre citoyenne au sein du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Sophie Beaulne

Accès
communications

REPORTÉ à la prochaine séance du Conseil.

No 3731-08-11
Acquisition de
tenues de
protection pour
pompier

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'acquérir deux tenues de protection pour pompier pour un coût

Séance ordinaire du 8 août 2011

n'excédant pas 3000\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité

No 3732-08-11
Abrogation
embauche
Evan Anderson

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'abroger l'embauche de Monsieur Evan Anderson qui l'entérinait par la résolution numéro 3565-02-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité
Adjointe administrative

No 3733-08-11
Démission de
Guillaume
Bélanger,
lieutenant
pompiers

Attendu la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accepter la démission de Monsieur Guillaume Bélanger en tant que lieutenant pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité
Adjointe administrative

No 3734-08-11
Contrat –
raccordement
groupe
électrogène

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les services d'un électricien quant au raccordement du nouveau groupe électrogène;

Attendu que deux soumissions ont été reçues :

Les Électriciens Duval et Fils 8 500 \$
Les installations Lorimax électrique inc. 57 960 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Séance ordinaire du 8 août 2011

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Les Électriciens Duval et Fils le contrat pour le raccordement du nouveau groupe électrogène de l'hôtel de ville au coût de 8 500\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité civile
Technicienne à la comptabilité
Les Électriciens Duval & Fils

No 3735-08-11
Formation –
officier

Attendu la récente démission de Monsieur Guillaume Bélanger, à titre lieutenant au Service de la Sécurité incendie ;

Attendu que nous devons prochainement procéder à une nouvelle nomination d'un lieutenant ;

Attendu qu'une formation d'officier non urbain est présentement disponible dans notre MRC et attendu qu'aucune autre formation de ce type n'est prévue avant 2013.

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie et la disponibilité des fonds au budget 2011.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

De retenir une place sur le prochain groupe au coût estimé à 2 400\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité

No 3736-08-11
Acquisition –
matériel pour
bornes sèches

Attendu que la municipalité a obtenu un certificat d'autorisation pour des travaux en littoral et en bande riveraine du Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 26 juillet dernier ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de la Sécurité civile et que les fonds sont prévus au budget.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité:

Séance ordinaire du 8 août 2011

D'acquérir le matériel nécessaire à l'aménagement de cinq (5) bornes sèches au coût n'excédant pas 7 500 \$ taxe en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de Sécurité incendie
Technicienne à la comptabilité

No 3737-08-11
Appel d'offres-
fourniture de
service quant à
la gestion de
l'organisation de
la Sécurité
incendie
et de la Sécurité
civile

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Qu'un appel d'offres soit demandé pour la fourniture de service quant à la gestion de l'organisation de la Sécurité incendie et de la Sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie

No 3738-08-11
Contrat –
inspections
régulières et
visites de
reconnaissance
des barrages

Attendu que des soumissions sur invitations pour les inspections régulières et visites de reconnaissance des barrages des lacs Collette, Johanne et Suzanne à forte contenance ont été demandées pour les 5 prochaines années;

Attendu que deux soumissions ont été reçues :

Les Consultants S.M. inc.	25 500\$ / 5 ans
Pierre Desmarais Expert conseil inc.	10 000\$ / 5 ans

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par Madame Monique Monette-Laroche, conseillère, appuyée par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité:

D'accorder à Pierre Desmarais Expert Conseil inc. le contrat pour les inspections régulières et visites de reconnaissance des barrages des lacs Collette, Johanne et Suzanne au coût de 10 000\$ taxes en sus pour cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 8 août 2011

No 3739-08-11
Contrat –
réalisation d'un
diagnostic et
recommandations
de protection et
d'aménagement
de l'Île Benoit

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la réalisation d'un diagnostic et recommandations de protection et d'aménagement de l'Île Benoit dans le cadre du projet des municipalités phares;

Attendu que deux soumissions ont été reçues :

Terre et Habitats	2450\$
CIMA+	2500\$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité:

D'accorder à Terre et Habitats le contrat pour la réalisation d'un diagnostic et recommandations de protection et d'aménagement de l'Île Benoit au coût de 2450\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

No 3740-08-11
Constat
d'infraction-
82, des Ormes-
travaux dans
bande riveraine

Attendu que des travaux ont été exécutés ou permis que soient exécutés à l'intérieur de la rive de quinze (15) mètres du lot numéro 1 922 110 (lac Rochon) par le propriétaire du 82, chemin des ormes.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De demander au propriétaire du 82, des Ormes de produire à la municipalité un plan de renaturation de la bande riveraine préparé par un professionnel en botanique et ce, dans les trente (30) prochains jours. De plus, les travaux devront être terminés dans les trente (30) jours de la réception de l'avis.

D'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 82, des Ormes pour avoir effectué ou permis que soient effectués des travaux sur le lot 1 922 110 dans la rive du lac Rochon, contrevenant ainsi au règlement d'urbanisme;

Que les procureurs Prévost Fortin D'Aoust soient mandatés pour représenter la municipalité advenant le cas où le dossier se rende à la cour municipale.

La présente abroge la résolution numéro 3708-07-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement

Séance ordinaire du 8 août 2011

No 3741-08-11
Demande
d'appui OBV

ATTENDU les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec, de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau;

ATTENDU l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002;

ATTENDU que la *Politique nationale de l'eau* stipule les suivantes :

- « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle »;
- « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action »;
- « L'approche sera participative »;
- « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions ».

ATTENDU l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques;

ATTENDU la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des zones de gestion que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs »;

ATTENDU la reconnaissance de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (ABRINORD) conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*;

ATTENDU les ressources financières accordées à ABRINORD par le MDDEP depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et de 125 500\$ depuis 2009, laquelle somme ne répondant qu'à 50% de son budget de fonctionnement;

ATTENDU l'absence d'un programme de financement dédié à la mise en œuvre des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants;

Séance ordinaire du 8 août 2011

ATTENDU que le financement et l'aide que notre organisation accorde actuellement à ABRINORD réduisent d'autant notre marge de manœuvre en matière d'actions directes conformes aux dispositions de notre PDE.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité que :

- Nous soutenons l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes d'un financement statutaire annuel sensiblement augmenté;
- Nous demandons pour ABRINORD un financement statutaire annuel de 250 000\$;
- Nous demandons pour la mise en oeuvre des actions prévues au PDE du bassin versant de la rivière du Nord, un financement annuel de 100 000\$ à être géré par ABRINORD;
- Nous demandons la mise sur pied d'un programme de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service de l'Environnement
Technicienne à la comptabilité

No 3742-08-11
1034, de l'Oasis-
Cour supérieure

Attendu que le propriétaire du 1034, de l'Oasis a ajouté du remblai dans le lit d'un cours d'eau bloquant ainsi la libre circulation des eaux;

Attendu qu'un avis a été envoyé au propriétaire et qu'à ce jour le remblai n'a pas été retiré;

Attendu que le fonctionnaire responsable de l'application des règlements a tenté d'accéder à la propriété pour vérifier le respect des règlements et que le propriétaire lui en a refusé l'accès;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution.

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité:

De mandater les procureurs Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la municipalité en Cour supérieure afin d'obtenir l'ordonnance permettant d'assurer le respect de la réglementation municipale et la remise en état des lieux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité
Directeur du Service de l'Environnement
Prévost Fortin D'Aoust

Séance ordinaire du 8 août 2011

Varia

Correspondance La correspondance des mois de juillet et août 2011 est déposée au Conseil.

Période de Questions Le public pose ses questions au Conseil municipal.
Début : 21h05
Fin : 22h10

No 3743-08-11
Levée de la séance Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jacques Geoffrion, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 22h10 la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Claude Ducharme
Maire

Jean-François René
Directeur général et
secrétaire-trésorier